

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.472.2011.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE
NEW YORK, 30 AOÛT 1961

PROPOSITION DE CORRECTIONS AU TEXTE ORIGINAL DE LA CONVENTION
(VERSION ESPAGNOLE) ET DES EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs typographiques figurant au paragraphe 1 de l'article 5 et paragraphe 2 de l'article 20 de l'original de la Convention (texte espagnol) et des exemplaires certifiés conformes circulés par notification dépositaire C.N.117.1962.TREATIES-1 en date du 28 mai 1962.

..... L'Annexe à cette notification contient les corrections proposées au texte authentique espagnol.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans lesdits articles de l'original de la Convention, les corrections proposées au texte espagnol. Ces corrections s'appliqueraient également aux exemplaires certifiés conformes.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 18 août 2011, au plus tard.

Le 19 juillet 2011



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

[Spanish text – Texte espagnol]

Article 5 (1) – Paragraphe 1 de l’article 5

The original reads – Le texte original se lit :

“dicha pérdida estará subordinada a la posesión o a la adquisición de la nacional de otro Estado”

Should read – Il devrait se lire :

“dicha pérdida estará subordinada a la posesión o a la adquisición de la nacionalidad de otro Estado”

Article 20 (2) – Paragraphe 2 de l’article 20

The original reads – Le texte original se lit :

“déposito del sexto instrumento de la ratificación o de adhesión”

Should read – Il devrait se lire :

“déposito del sexto instrumento de ratificación o de adhesión”